



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE  
LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE  
DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-  
MISTASSINI, MERCREDI LE 10 JUILLET 2024 À 19 HEURES.

**Sont présents(es) :**

M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini  
M. Dave Plourde, Maire d'Albanel  
Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc  
Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Péribonka  
M. Jean Morency, Maire de Normandin  
M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas  
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin  
Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette  
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini  
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme  
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville  
M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

**Sont absents(es) :**

M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay  
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines

**Invités(es) :**

M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint  
Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice du développement  
M. Tim St-Pierre, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

199-07-24

**Adoption des priorités annuelles d'intervention 2023-2024-2025 dans le  
cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2**

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de l'*Entente relative au Fonds régions et  
ruralité (FRR) - volet 2* intitulée <*Soutien à la compétence de développement  
local et régional des MRC*> stipule que la MRC de Maria-Chapdelaine doit  
adopter annuellement ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 287-11-19, le conseil de la MRC  
a adopté sa <*Planification stratégique 2020-2025*>;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base des priorités identifiées dans ladite  
*Planification stratégique 2020-2025*, le conseil de la MRC convient que celles-

ci seront utilisées à titre de priorités d'intervention pour les années 2023, 2024 et 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Lamontagne,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte, à titre de priorités d'intervention pour les années 2023, 2024 et 2025, les priorités identifiées dans sa *Planification stratégique 2020-2025* et ce, conformément aux exigences de l'Entente; et,

QUE lesdites priorités annuelles d'intervention soient déposées sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine et également de les transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH).

ADOPTÉE EN DATE DU 10 JUILLET 2024

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT